



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 14666

## Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la nécessité de prendre en compte, dans le cadre de la mise en oeuvre du plan national de lutte contre la maladie d'Alzheimer, la situation particulière des malades qui vivent seuls. S'il faut se féliciter de l'attention particulière désormais portée aux malades jeunes, dont le nombre est estimé à près de 10 000, comme la marque de la volonté de respecter le choix des familles pour leur maintien à domicile, il importe de prendre en considération les besoins des personnes isolées dont la maladie restreint considérablement l'autonomie. Il est donc nécessaire de développer les possibilités d'hébergement de longue durée, ainsi que l'ont fait efficacement, à titre d'exemple, les pouvoirs publics belges. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer la nature et l'importance des moyens qui pourront être consacrés à l'augmentation des capacités d'hébergement de longue durée des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer, le calendrier prévisible de leur mise en oeuvre ainsi que le nombre total de places, par département, qui pourront ainsi être mises à leur disposition.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Lazaro](#)

**Circonscription :** Nord (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14666

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 janvier 2008, page 307

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)